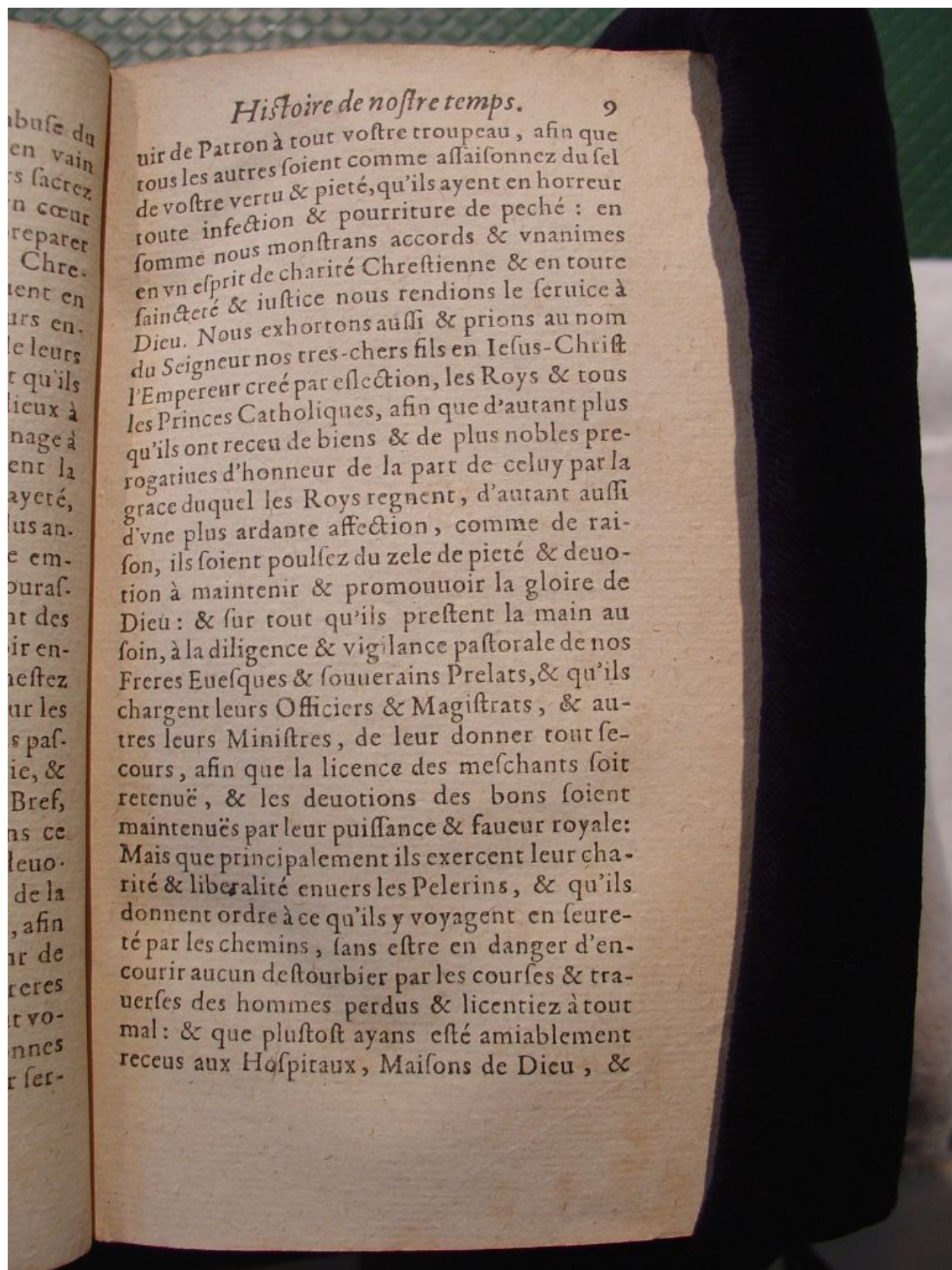


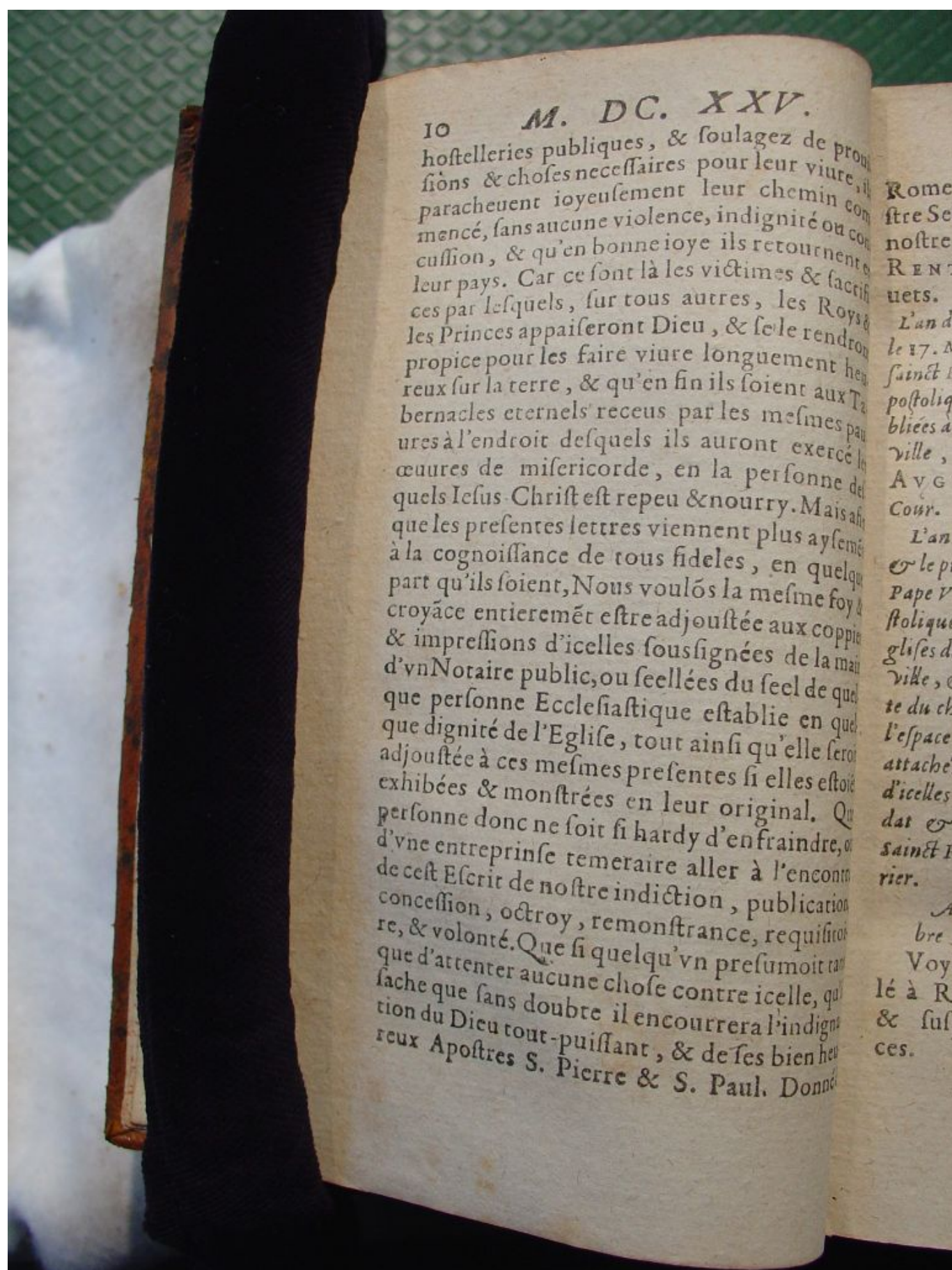
1625_0009.jpg

*Histoire de nostre temps.*

9

uir de Patron à tout vostre troupeau, afin que tous les autres soient comme assaisonnez du sel de vostre vertu & pieté, qu'ils ayent en horreur toute infection & pourriture de peché : en somme nous monstrans accords & vnanimés en vn esprit de charité Chrestienne & en toute sainteté & iustice nous rendions le seruice à Dieu. Nous exhortons aussi & prions au nom du Seigneur nos tres-chers fils en Iesus-Christ l'Empereur créé par election, les Roys & tous les Princes Catholiques, afin que d'autant plus qu'ils ont receu de biens & de plus nobles prerogatiues d'honneur de la part de celuy par la grace duquel les Roys regnent, d'autant aussi d'une plus ardante affection, comme de raison, ils soient poussez du zele de pieté & deuotion à maintenir & promouuoir la gloire de Dieu : & sur tout qu'ils prestent la main au soin, à la diligence & vigilance pastorale de nos Freres Euesques & souuerains Prelats, & qu'ils chargent leurs Officiers & Magistrats, & autres leurs Ministres, de leur donner tout secours, afin que la licence des meschants soit retenüe, & les deuotions des bons soient maintenües par leur puissance & faueur royale: Mais que principalement ils exercent leur charité & liberalité enuers les Pelerins, & qu'ils donnent ordre à ce qu'ils y voyagent en seureté par les chemins, sans estre en danger d'encourir aucun destourbier par les courses & traueses des hommes perdus & licentiez à tout mal: & que plustost ayans esté amiablement receus aux Hospitaux, Maisons de Dieu, &

1625_0010.jpg



1625_0011.jpg

Histoire de nostre temps.

II

Rome à S. Pierre l'an de l'Incarnation de nostre Seigneur 1624. le 29. Auril, l'an premier de nostre Pontificat. I. DAT. FANTINVS RENTIVS. Registrée au Secretariat des Breuets. A. GAILLOT.

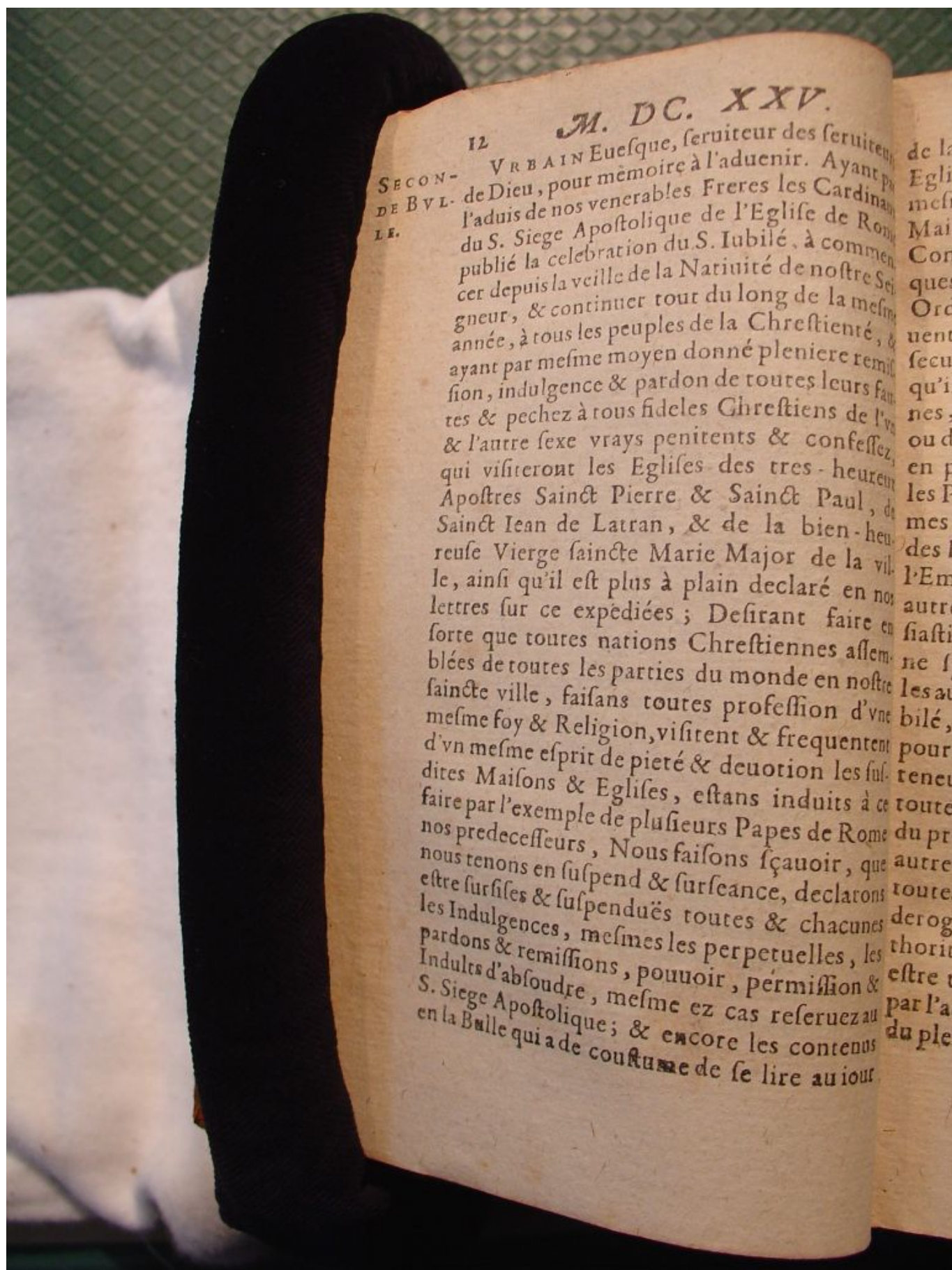
L'an de la Natiuité de nostre Seigneur 1624. Indict. 7. le 17. May, & le premier du Pontificat de nostre tres-sainct Pere le Pape Urbain VIII. les Lettres & Bulle Apostolique cy-dessus transcrites, ont esté leuës & publiées à l'entrée de l'Eglise du Prince des Apostres de la Ville, par moy sous-signé Abbreniateur de Cour. AVGVSTIN HVRAND, Abbreniateur de Cour.

L'an de nostre Seigneur 1624. Indict. 7. le 17. de May, & le premier du Pontificat de nostre tres-sainct Pere le Pape Urbain VIII. les susdites Lettres & Bulle Apostolique ont esté publiées & affichées aux portes des Eglises de S. Iean de Latran, du Prince des Apostres de la Ville, & de la Chancellerie Apostolique, & à la pointe du champ de Flore, ayans esté aux mesmes endroicts l'espace de quelque temps les originaux desdites Lettres attachez & delaissez, & depuis ostez, & les coppies d'icelles delaisées à l'accoustumée, par moy Camill Fondat & Brandimarte Latin, Couriers de nostredit sainct Pere. OCTAVIVS SPADA, grand Courrier.

A Rome de l'Imprimerie de la Reuerende Chambre Apostolique, 1624.

Voilà la Bulle de la Celebration du Iubilé à Rome, & voicy celle de la surseance & suspension de toutes autres Indulgen-ces.

1625_0012.jpg



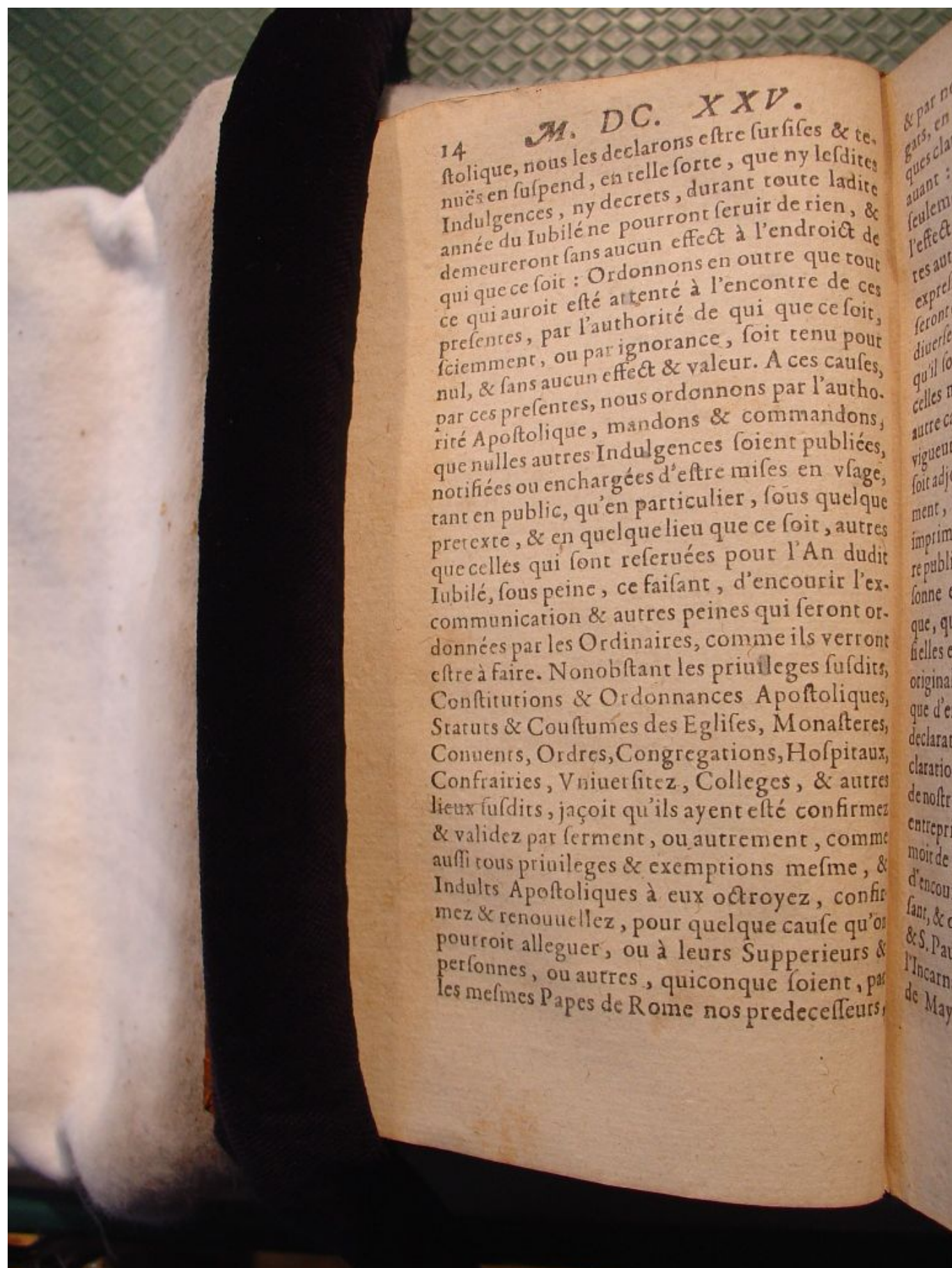
1625_0013.jpg

Histoire de nostre temps.

13

de la Cene du Seigneur, octroyez à quelques Eglises que ce soit, Monasteres, Hospitaux, mesmes à ceux de S. Iean de Hierusalem, aux Maisons, Milices, & Ordres aussi des Mendians, Congregations, Confrairies mesmes des laïques, Vniuersitez & lieux de deuotion, & aux Ordres qui les concernent, Chapitres, Conuents, Maistres & Superieurs, & Ordres, tant seculiers, que de tous autres Mendians, quels qu'ils soient, & personnes regulieres, Coronnes, Grains, Images & Medailles de metal, ou de quelque autre matiere que ce soit, tant en particulier, qu'en general, octroyées par les Papes nos predecesseurs, & que nous mesmes aurions donné à l'instance de l'Empereur, des Roys, Ducs, & autres Princes, ou mesme à l'Empereur, aux Roys, Ducs, & Princes, ou autres, en quelque dignité Seculiere ou Ecclesiastique qu'ils puissent paroistre, mesme d'une speciale prerogative d'honneur par dessus les autres, quand ce seroit aussi à l'instar du Iubilé, ou en quelque autre forme que ce soit, pour quelque cause & occasion, & en quelque teneur & façon que ce pourroit estre, & avec toute sorte de clauses & decrets, voire mesme du propre mouuement, de certaine science, ou autrement, en quelque maniere que ce soit; de toutes lesquelles Indulgences la teneur, forme, derogations & decrets, nous voulons par l'autorité Apostolique, en vertu des presentes, estre tenuës pour valablement exprimées, & par l'aduis & consentement de nosdits Freres, & du plein pouuoir & authorité du S. Siege Apo-

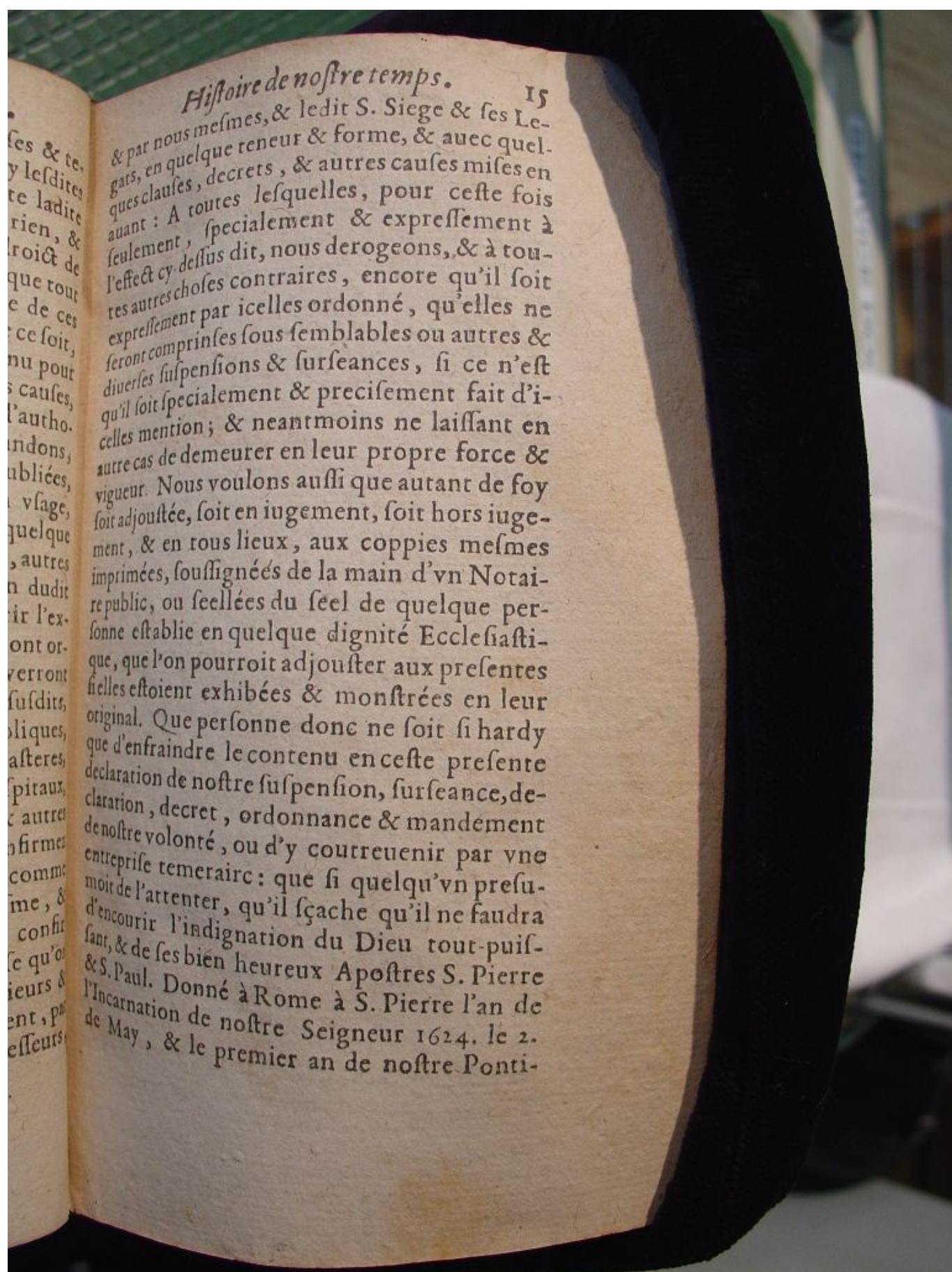
1625_0014.jpg



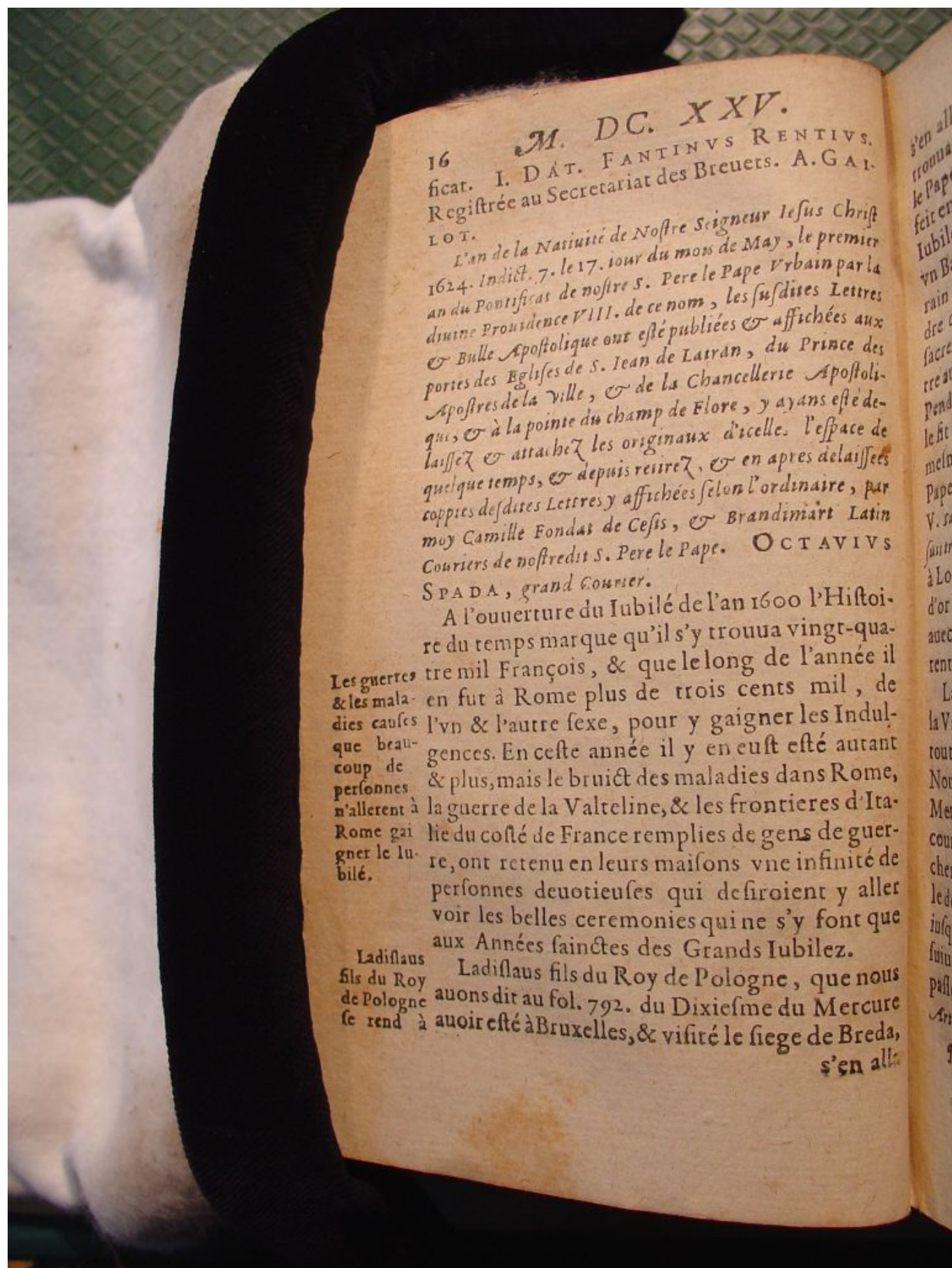
14 **M. DC. XXV.**
 Apostolique, nous les declarons estre surfises & ce-
 nues en suspend, en telle sorte, que ny lesdites
 Indulgences, ny decretz, durant toute ladite
 année du Iubilé ne pourront seruir de rien, &
 demeureront sans aucun effect à l'endroiect de
 qui que ce soit : Ordonnons en outre que tout
 ce qui auroit esté attenté à l'encontre de ces
 presentes, par l'autorité de qui que ce soit,
 sciemment, ou par ignorance, soit tenu pour
 nul, & sans aucun effect & valeur. A ces causes,
 par ces presentes, nous ordonnons par l'autho-
 rité Apostolique, mandons & commandons,
 que nulles autres Indulgences soient publiées,
 notifiées ou enchargées d'estre mises en vslage,
 tant en public, qu'en particulier, sous quelque
 pretexte, & en quelque lieu que ce soit, autres
 que celles qui sont reservées pour l'An dudit
 Iubilé, sous peine, ce faisant, d'enourir l'ex-
 communication & autres peines qui seront or-
 données par les Ordinaires, comme ils verront
 estre à faire. Nonobstant les privileges susdits,
 Constitutions & Ordonnances Apostoliques,
 Statuts & Coustumes des Eglises, Monasteres,
 Couvents, Ordres, Congregations, Hospitaux,
 Confrairies, Vniuersitez, Colleges, & autres
 lieux susdits, jacoit qu'ils ayent esté confirmez
 & validez par serment, ou autrement, comme
 aussi tous privileges & exemptions mesme, &
 Indults Apostoliques à eux octroyez, confir-
 mez & renouellez, pour quelque cause qu'on
 pourroit alleguer, ou à leurs Supperieurs &
 personnes, ou autres, quiconque soient, par
 les mesmes Papes de Rome nos predecesseurs,

& par no-
 gars, en
 ques clau-
 auant :
 seuleme-
 l'effect
 res autr-
 express-
 seront
 diuerses
 qu'il soit
 celles m-
 autre ca-
 vigueur
 soit adjo-
 ment,
 imprime-
 re publi-
 sonne e-
 que, qu-
 sielles e-
 original
 que d'er-
 declarati-
 claration
 de nostre
 entrepri-
 moir de l-
 d'encour-
 sant, & d-
 & S. Pau-
 l'Incarna-
 de May

1625_0015.jpg



1625_0016.jpg



16 **M. DC. XXV.**

ficat. I. DAT. FANTINVS RENTIVS.
Registree au Secretariat des Breuers. A. GAI.
LOT.

L'an de la Natiuité de Nostre Seigneur Iesus Christ
1624. Indict. 7. le 17. iour du mois de May, le premier
an du Pontificat de nostre S. Pere le Pape Urbain par la
diuine Prouidence VIII. de ce nom, les susdites Lettres
& Bulle Apostolique ont esté publiées & affichées aux
portes des Eglises de S. Jean de Latran, du Prince des
Apostres de la Ville, & de la Chancellerie Apostoli-
que, & à la pointe du champ de Flore, y ayans esté de-
quies, & à la pointe du champ de Flore, y ayans esté de-
quelque temps, & depuis reuisez, & en apres delaissez
coppies desdites Lettres y affichées selon l'ordinaire, par
moy Camille Fondat de Cesis, & Brandimart Latin
Couriers de nostredit S. Pere le Pape. OCTAVIVS
SPADA, grand Courier.

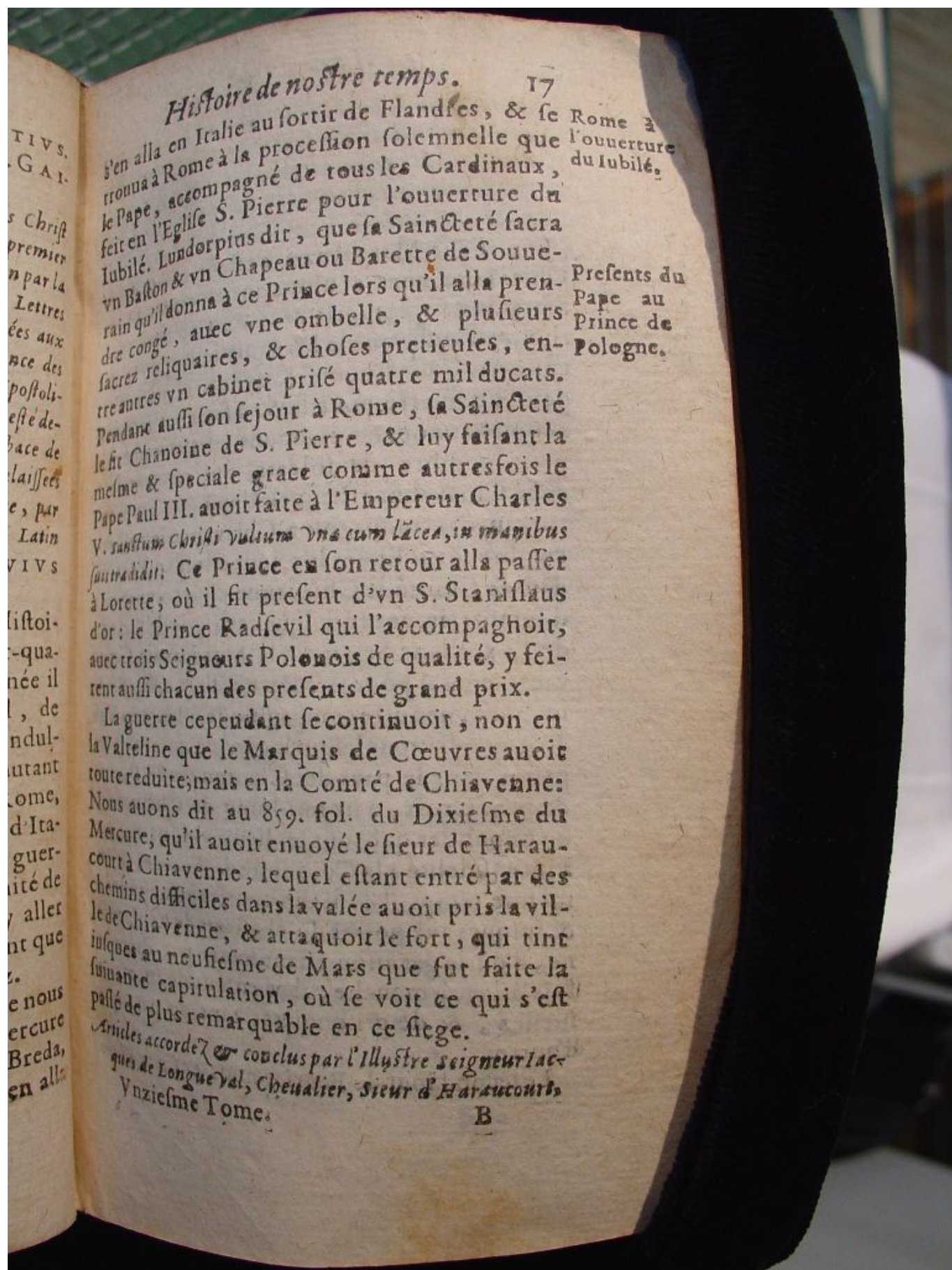
Les guerres
& les mala-
dies causes
que beau-
coup de
personnes
n'allerent à
Rome gai-
gner le lu-
bilé.

Ladislaus
fils du Roy
de Pologne
se rend à

A l'ouuerture du Iubilé de l'an 1600 l'Histoi-
re du temps marque qu'il s'y trouua vingt-qua-
tre mil François, & que le long de l'année il
en fut à Rome plus de trois cents mil, de
l'un & l'autre sexe, pour y gagner les Indul-
gences. En ceste année il y en eust esté autant
& plus, mais le bruiet des maladies dans Rome,
la guerre de la Valteline, & les frontieres d'Ita-
lie du costé de France remplies de gens de guer-
re, ont retenu en leurs maisons vne infinité de
personnes deuotieuses qui desiroient y aller
voir les belles ceremonies qui ne s'y font que
aux Années saintes des Grands Iubilez.

Ladislaus fils du Roy de Pologne, que nous
auons dit au fol. 792. du Dixiesme du Mercure
auoir esté à Bruxelles, & visité le siege de Breda,
s'en alla.

1625_0017.jpg



1625_0018.jpg

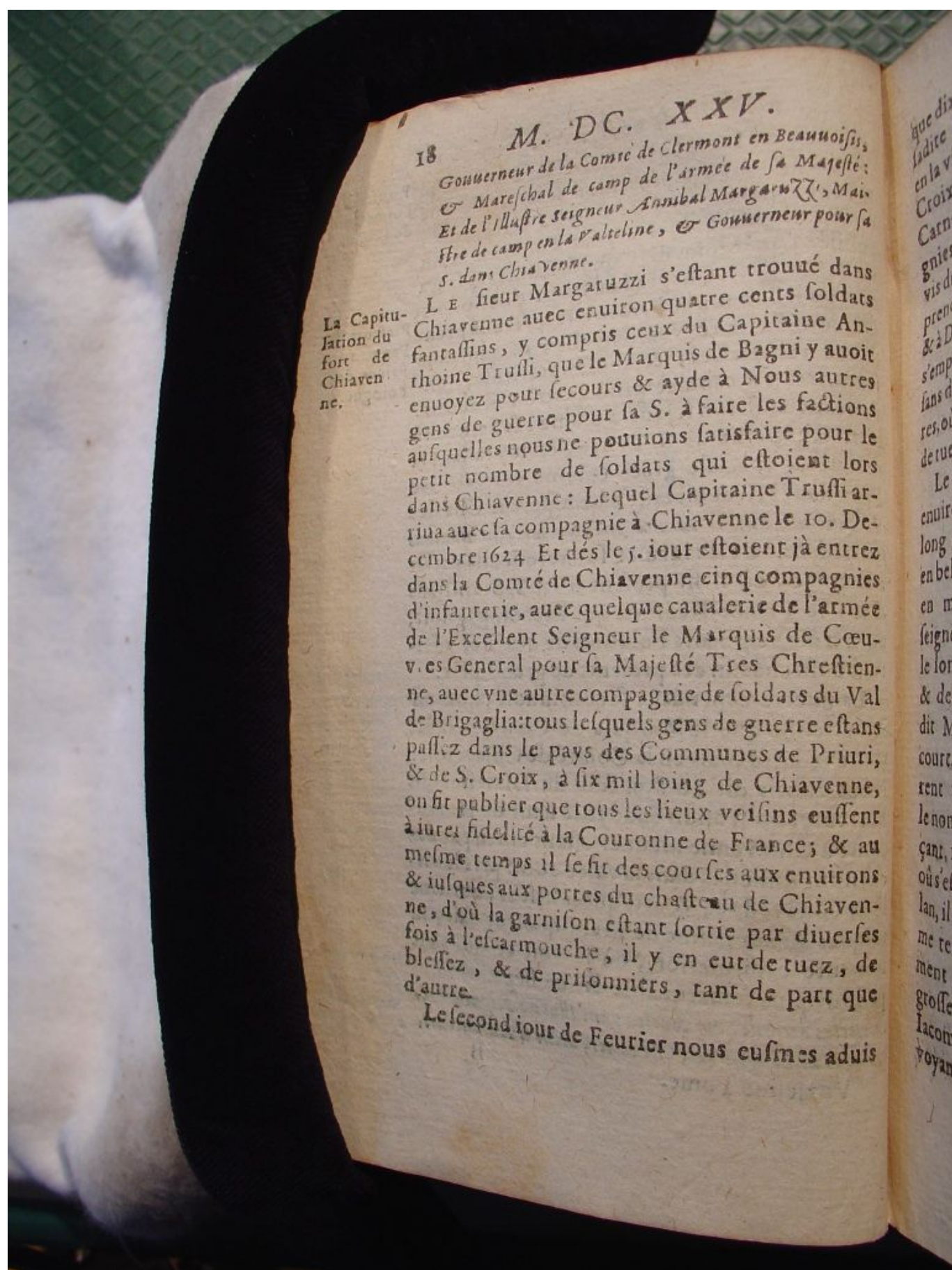


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan